

COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 26 Février 2008*

L'an deux mil huit, le vingt six février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Marc TEINTURIER, Maire.

Etaient présents : MM. TEINTURIER, FRICKER, SPANHOVE, Mme COPIN, CAGNACHE, M. LAMBERT, Mme GOENSE, MM PLAZA, FAGARD, BERTHE, Mme BEURET, MM. BACOT, TACHENON ET MORICONI.

Etait excusé avec pouvoir : M. BASTIDE (pouvoir à M. BERTHE).

Absents : Mlle LEFEVRE, MM. BERNARD et PIETROIS.

Secrétaire de séance : M. PLAZA.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 JANVIER 2008.

- Monsieur TACHENON conteste le compte rendu du 04 décembre 2007 concernant la Palulos.

Le dernier paragraphe de la page n°1 est mal placé. Il aurait du être positionné avant le paragraphe approuvant le compte-rendu du 04 décembre 2007.

Monsieur le Maire rappelle que les éléments d'attribution émanant du Conseil Général de l'Oise ne nous sont pas parvenus et qu'aucune décision ne peut donc être prise.

Mais il est bien confirmé que le dossier est en cours de traitement au Conseil Général de l'Oise.

Le compte rendu du vingt trois janvier deux mil huit ainsi modifié est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

1. Marché des travaux des services techniques.

A/ Appel d'offres du 24 octobre 2007.

Monsieur le Maire distribue des documents chiffrés (lots 1-2-3-4-5-6) et commente les résultats du compte rendu d'analyse des offres suite à la réunion de la commission des marchés publics du 28 décembre 2007.

Le lot n°1 (Maçonnerie) est déclaré infructueux. Le montant des offres étant très supérieur au montant de l'estimation.

Le lot n°3 (Menuiserie) n'ayant pas obtenu d'offre est déclaré infructueux.

Le lot n°2 (Charpente) est accordé à Picardie Soudure pour un montant de 51.372,00€HT

Le lot n°4 (Electricité) est accordé à Sarrouille pour un montant de 28.650,00€HT

Le lot n°5 (Plomberie) est accordé à Caumont pour un montant de 5.590,10€HT

Le lot n°6 (Peinture) est accordé à Sprid pour un montant de 5.197,80€HT

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer les ordres de service correspondant.

B/ Appel d'offres du 15 janvier 2008 (MAPA Négocié).

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion de la commission des Marchés Publics du 25 février 2008 et commente le document de synthèse distribué.

Monsieur le Maire propose que le lot n°1 soit attribué à l'entreprise Faber pour un montant de 212.880,00€HT.

Proposition adoptée à la majorité (M. SPANHOVE vote contre et M. TACHENON s'abstient).

Monsieur le Maire propose que le lot n°3 soit attribué à l'entreprise MGP pour un montant de 42.800,00€HT.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les deux ordres de service correspondant.

Monsieur SPANHOVE signale qu'il a été déçu par l'entreprise Faber pour les travaux de la mairie.

2. Marché de maîtrise d'œuvre de la restructuration du groupe scolaire.

Huit candidats ont répondu au Marché de Maîtrise d'œuvre du 02 janvier 2008.

Monsieur le Maire distribue un tableau de synthèse avec les références et qualités des architectes qui ont répondu.

Ce tableau comparatif, récapitulant les critères de références demandés par le Marché et leur notation relative à chaque candidat, a été établi par le Cabinet BECD.

Après débat, Monsieur MATIAS, Architecte à Clermont (Oise) a été retenu à la majorité (MM. FRICKER et SPANHOVE s'abstiennent ; Mme GOENSE, MM. FAGARD et TACHENON votent contre.)

Cependant, Monsieur FRICKER demande que cet architecte soit plus énergique dans le suivi des futurs travaux, qu'il ne l'a été lors des travaux de la mairie.

3. Subvention aux associations.

Monsieur le Maire propose d'adopter la même procédure que l'année précédente : augmenter les subventions du taux de l'inflation soit +/- 2%.

Il est bien rappelé que la somme ne sera attribuée qu'après réception en mairie des rapports moral et financier des différentes associations.

Monsieur le Maire expose trois cas particuliers :

- 1- Mission Locale du Clermontois : (1.959,32 € en 2008) La cotisation devant être prise en charge par la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte.
- 2- Création de l'Association "Méli Mélo Gymnastique Volontaire" en 2007 : Proposition de subvention 164,00 €.
- 3- Création de l'Association "La Farandole de Cinqueux" en 2007 : Proposition 164,00€.

Un débat est engagé entre les membres du Conseil Municipal, qui souhaitent encourager le développement des associations mais restent vigilants sur la composition de leurs effectifs.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions communales ainsi établies pour l'année 2008.

Association	Pour mémoire vote 2007	Vote 2008
Coopérative Scolaire	690,00	705,00
Amicale Sports & Loisirs	3.390,00	3.460,00
Comité des fêtes	390,00	292,00
Handball Brenouille Cinqueux Villers St Paul	114,00	116,00
Anciens Combattants (ACPG-CATM)	394,00	402,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	394,00	402,00
Association des Parents d'Elèves de Cinqueux	161,00	164,00
Association de Sauvegarde du Patrimoine de Cinqueux	550,00	402,00
Amitié & Loisirs	161,00	164,00
C ^{ie} des Archers	264,00	270,00
Soleil d'Automne	264,00	270,00
Groupe Musical de Cinqueux	203,00	207,00

Musicalement Vôtre	203,00	207,00
Méli Mélo Gymnastique Volontaire		164,00
La Farandole de Cinqueux		164,00
Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux	1.561,00	1.468,41
Mission Locale du Clermontois	1.927,20	En attente

4. Revalorisation des tarifs communaux

Monsieur le Maire propose d'adopter la même procédure que l'année précédente : augmenter les tarifs des services communaux du taux de l'inflation soit +/- 2%.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la revalorisation des tarifs des services communaux pour l'année 2008 comme indiqué ci-dessous.

	Année 2007	Année 2008
Droit de place Commerce Alimentation Ambulante	5,50	5,60
Petite salle	270	275
Caution petite salle	250	250
Grande salle	550	560
Caution Grande salle	500	500
Salle du Parvis	74	75
Caution Salle du Parvis	120	120
Droit de place	130	133
Location de chaise	0,50	0,50
Location de Table	2	2
Caution Loc. Chaises et Tables	80	80
Raccordement réseau assainissement	2300	2300
Concession cimetière	631	631
Vacation Police	20	20
Bibliothèque	5	5

Questions diverses

◆ Monsieur le Maire confirme les tableaux de permanence pour les élections municipales et cantonales des 09 et 16 mars prochain.

◆ Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Football Club Sacy St Martin qui demande à la commune la remise de deux coupes à l'occasion de leur manifestation du week-end de Pâques. le Conseil Municipal, à l'unanimité, offre deux coupes à l'association qui comporte des licenciés Cinquatiens.

◆ Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'association "Rétina France" concernant les maladies ophtalmiques et qui demande à la commune le prêt de l'Eglise pour l'organisation d'un concert ainsi que la salle du Parvis pour la collation des Choristes le 30 mars 2008 à 15h.00.

A l'unanimité, le conseil municipal, accorde le prêt de l'Eglise (en accord avec le Prêtre) et de la salle du Parvis, et offre la collation.

◆ Monsieur FRICKER propose que pour le dépouillement des scrutins du 09 mars 2008, soient nommés deux assesseurs pour le contrôle des bureaux de dépouillement.

M. BACOT et M. TACHENON se proposent à ce poste.

◆ Monsieur FAGARD souhaite des informations sur le nouvel agent communal.

Monsieur SPANHOVE informe qu'il a reçu plusieurs candidats et que après présentation des dossiers à Monsieur le Maire, le nouvel agent a été retenu pour ses compétences. Sa période d'essai est d'un an.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et quinze minutes.

Le Maire